

Date de la Convocation
15 mars 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2024-06 SEANCE DU 22 mars 2024**

Date de l’Affichage
15 mars 2024

L’an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 8
Absents : 3
Représentés : 3

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, **Adjoint au Maire**,
M Daniel MATHE, Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET,
Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Oriane PODEVIN, M Pierre de
MONTALEMBERT, **Conseillers Municipaux**.

Objet de la délibération

Budget Commune
Affectation de résultat
2023

ABSENTS REPRESENTES

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DECHELLE

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice (- déficit + bénéfice)	71 441,16 €
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (-déficit + bénéfice)	212 327,32 €
C. Résultat à affecter (A+B)	283 768,48 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (-déficit +bénéfice)	22 225,53 €
E. Soldes des restes à réaliser d'investissement (-négatif +positif)	- 1 620,17 €

Besoin de financement F= D + E 20 605,36 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Affectation : C	283 768,48 €
Affectation en réserve R1068 en investissement (G = au minimum couverture de financement)	- €
H. Report en fonctionnement R 002	283 768,48 €

A Boissettes le 22 mars 2024

Secrétaire de séance,
Mme Florence DECHELLE

Le Maire,
Thierry SEGURA

